

Publié le 09 septembre 2013 à 05h00 | Mis à jour le 09 septembre 2013 à 07h37

# Pères rédemptoristes: le recours collectif enfin entendu



Le père rédemptoriste Raymond-Marie Lavoie purge actuellement une peine de cinq ans de prison pour des agressions commises sur 13 étudiants. Il devrait témoigner cette semaine.

Photothèque Le Soleil, Pascal Ratthé



[Isabelle Mathieu](#)

Le Soleil

(Québec) Importante journée pour les victimes de sévices sexuels qui auraient été commis par les Pères rédemptoristes du Séminaire Saint-Alphonse; leur recours collectif, autorisé il y a près de trois ans, commencera aujourd'hui à être entendu par le juge Claude Bouchard, au palais de justice de Québec.

Lancé par Frank Tremblay, qui a été agressé par le père Raymond-Marie Lavoie au début des années 1980, le recours collectif regroupe une cinquantaine de victimes alléguées. Chacune réclame 100 000 \$ en dommages punitifs et exemplaires. Le requérant Frank Tremblay réclame pour sa part un montant total de 750 000 \$.

Les avocats du recours collectif, les cabinets Létourneau & Gagné à Québec et Kugler & Kandestin à Montréal, estiment que plusieurs autres victimes pourraient se manifester au fur et à mesure que le procès avancera.

Le recours vise toutes les personnes qui ont été abusées sexuellement par un prêtre membre de la congrégation des Rédemptoristes entre 1960 et 1987 alors qu'elles étudiaient au Séminaire Saint-Alphonse, un établissement qui est ensuite devenu le Collège Saint-Alphonse.

## Une première au Québec

L'audition de ce recours, une première dans un tribunal québécois, est prévue pour 20 jours, répartis entre aujourd'hui et le 1er novembre. Au moins 17 victimes et trois pères rédemptoristes, dont Raymond-Marie Lavoie, seront entendus.

Ce dernier, qui purge une peine de cinq ans de prison pour des agressions commises sur 13 étudiants, devrait témoigner dès cette semaine.

Le religieux âgé de 72 ans était professeur de musique et surveillant de dortoir pour le pensionnat. Le père Jean-Claude Bergeron, qui subira son procès criminel en novembre, et le père Guy Pilote devraient aussi être entendus par la suite.

Au terme du procès, le juge Claude Bouchard devra déterminer si Raymond-Marie Lavoie et les autres prêtres du Séminaire Saint-Alphonse se sont concertés en vue de commettre, de masquer ou de cacher l'existence de sévices sexuels commis envers les étudiants.

Il devra aussi se prononcer à savoir si le Séminaire ou la Congrégation des rédemptoristes ont été négligents en omettant de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les abus.

Le magistrat devra aussi se prononcer sur les dommages subis par les victimes et à savoir si le recours pourrait être

prescrit.

### **Visite des lieux**

Avant d'entrer dans la salle d'audience, le juge Claude Bouchard, le requérant Frank Tremblay et les avocats des parties visiteront en matinée le Séminaire Saint-Alphonse. Tous les intervenants auront ainsi une meilleure idée de ce bâtiment, connexe à la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré.

L'Association des victimes de prêtres dénonce le fait que les anciens étudiants du Séminaire Saint-Alphonse ayant subi des agressions doivent passer des années en cour pour tenter d'être indemnisés.

«Ailleurs, à Montréal, cela s'est réglé hors cours pour les enfants abusés par les frères de Sainte-Croix au Collège Notre-Dame, fait remarquer Carlo Tarini, directeur des communications de l'Association. C'est comme une deuxième injustice! On va forcer des victimes à témoigner alors que tout ça est déjà connu, qu'il y a déjà eu des sentences.»